

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois d'août 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 1<sup>er</sup> août 2016 à laquelle sont présents les conseillers, Jean St-Louis, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 182-16

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Rés. 183-16

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 JUILLET 2016**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2016;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2016 tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 184-16

**APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière adjointe en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

## **SUITE ITEM « RÉS. 184-16/APPROBATION - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER »**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 329,893.25 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2016\08**.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **CORRESPONDANCE**

De la MRC de Maskinongé, une lettre remerciant le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, la ministre responsable de la région, madame Julie Boulet, le député de Maskinongé, monsieur Marc-H Plante, le député de Saint-Maurice, monsieur Pierre Giguère le directeur de la Commission scolaire de l'Énergie, monsieur Denis Lemaire, les membres du Conseil d'établissement de l'École Sainte-Marie ainsi que le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface pour toutes leurs actions posées dans le dossier de l'agrandissement de l'école.

Du ministère des Transports, Centres de services de la Mauricie, un accusé de réception de la résolution no 84-16 de la municipalité concernant une demande pour l'installation d'un puisard sur la route 153 près du numéro civique 186 (rue Principale).

Du ministère des Transports, Centres de services de la Mauricie, un accusé de réception de la résolution no 176-16 de la municipalité concernant une demande pour procéder aux travaux de réfection des deux (2) ponceaux sur le chemin Lebel.

De l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), une lettre pour informer la municipalité que le programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » concernant le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois sera relancé qu'en début de l'année 2017.

De la MRC de Maskinongé, une copie de la résolution no 199/07/16 relatif à une demande d'appui de la municipalité de Sainte-Ursule pour une correction d'usage en îlots déstructurés sur leur territoire.

## **RÈGLEMENT NO 468**

## **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ**

## **AVIS DE MOTION - DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un nouveau règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité remplaçant le règlement no 443.

## **RÈGLEMENT NO 469**

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **AVIS DE MOTION - DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur le conseiller Guy Laperrière donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un nouveau règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité remplaçant le règlement no 436.

#### **RAPPORT FINANCIER 2015 (DÉPÔT)**

La Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers dépose à la table du Conseil municipal le rapport financier 2015 de la municipalité et que celui-ci est également déposé aux archives de la municipalité sous la cote temporaire ***RAPPORT FINANCIER 2015***.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Rés. 185-16

#### **ENTENTE MESURES D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q. chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q.C.C.- 27);

**CONSIDÉRANT QUE** lors de situations d'urgence ou de sinistres la municipalité de Saint-Boniface veut conclure des ententes de collaboration avec les municipalités environnantes dont la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton afin de mettre à la disposition de la municipalité touchée les ressources humaines, matérielles et logistiques selon leur disponibilité;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente écrite entre les deux parties est nécessaire afin d'établir les paramètres de collaboration concernant le soutien que peut s'offrir les deux municipalités;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu :

**QUE** le Conseil municipal approuve l'entente de collaboration entre la municipalité de Saint-Boniface et la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton relativement à du soutien concernant les ressources humaines, matérielles et logistiques dans le cadre du plan des mesures d'urgence et conformément à la loi sur la Sécurité civile.

**QUE** le maire ainsi que le Directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **RÉSOLUTION NO 170-16**

Rés. 186-16

### **ABROGATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal abroge la résolution no 170-16 adoptée à la séance régulière du 5 juillet 2016 concernant la demande de soumissions par invitation pour l'achat d'une génératrice pour les besoins de l'usine de filtration.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **GÉNÉRATRICES**

Rés. 187-16

### **AUTORISATION - DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à demander pour et au nom de la municipalité des soumissions publiques concernant l'achat de deux (2) génératrices pour l'alimentation électrique de l'usine de filtration, du bâtiment à chaux ainsi du réservoir d'eau potable.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CONSTRUCTION DE TROIS (3) CHAMBRES D'ACCÈS**

#### **CONDUITE D'AMENÉE D'EAU BRUTE (USINE)**

Rés. 188-16

### **AUTORISATION - DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à demander pour et au nom de la municipalité des soumissions publiques pour des travaux de construction de trois (3) chambres d'accès sur les conduites d'amenée d'eau brute pour l'usine de filtration.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **MODIFICATION À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Rés. 189-16

### **AUTORISATION - DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à demander pour et au nom de la municipalité des soumissions publiques pour la réalisation de divers travaux de modifications à l'usine de traitement de l'eau potable et ces travaux sont prévus pour trois (3) bâtiments différents soit :

- Bâtiment de filtration pour la fourniture & l'installation d'une nouvelle pompe de lavage.
- Bâtiment de chloration pour la fourniture & installation d'une nouvelle chambre de compteur ainsi que le raccordement du débitmètre.
- Bâtiment du réservoir d'eau potable pour la construction d'une base de béton, l'installation d'une nouvelle génératrice ainsi que des travaux électriques.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **DÉROGATION MINEURE**

### **DEMANDE DE GWENDALINA LANGLOIS & PHILIPPE DUMONT**

Rés. 190-16

#### **ACCEPTATION DEMANDE**

Il est proposé et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par madame Gwendalina Langlois et monsieur Philippe Dumont visant à permettre la construction d'un garage isolé de 130 mètres carrés au lieu des 75 mètres carrés permis par le règlement de zonage conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 sur la propriété sise au 4970 chemin du Lac-Héroux (lot 4 097 169).

ONT VOTÉ POUR :       Monsieur le conseiller Jonathan Pilon  
                                  Monsieur le conseiller Guy Laperrière  
                                  Monsieur le conseiller Louis Lemay

ONT VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Jean St-Louis  
                                  Monsieur le conseiller Michel Perron

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **RÈGLEMENT NO 337-2016-01**

#### **ZONE 305 - BOISÉS DU PATRIMOINE**

Rés. 191-16

#### **ADOPTION - DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement no 337-2016-01 afin que l'annexe B du règlement de zonage no 337 soit modifié pour la grille de la zone 305 par l'ajout du groupe d'usage « D (Bifamiliales isolées) » dans la catégorie d'usage « Habitation » ainsi que par le remplacement du nombre maximum de logements à 2 au lieu de 1.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Rés. 192-16

#### **ADOPTION**

Il est proposé et résolu que cette séance soit ajournée au lundi 15 août 2016 à 19.00 heures.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière adjointe